ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ÉPIDÉMIE COVID 19 DANS LES EHPAD

Permettre aux* médecins et aux soignants *d'exercer leur mission en accord avec leur devoir d'humanité

27 Mars 2020

La fulgurance de la crise sanitaire due au Covid 19 a créé une rupture d'équilibre entre les besoins des patients et les ressources en personnels, produits et matériels disponibles. Le manque de moyens se fait ressentir avec une acuité particulière dans les structures qui accueillent les personnes âgées et dépendantes.

Dans les établissements qui les hébergent, ces personnes pâtissent d'un isolement accru, et les personnels de santé souffrent de ne pouvoir honorer les valeurs qui les animent, faute de bénéficier des conditions de soin requises. Pour les familles, l'annonce du décès d'un proche est d'autant plus traumatisante qu'elle s'accompagne de mesures d'hygiène sanitaire qui transgressent leur droit fondamental au recueillement.

Face à ce constat très grave, l'Académie considère comme une urgence de pourvoir les établissements de personnes âgées en masques et en tests de dépistage, autant à destination des patients que des personnels et ce dès les premiers symptômes.

La visite d'accompagnants devrait être autorisée lorsque le glissement rapide de l'état de santé du résident survient suite à la rupture relationnelle, à la condition du strict respect des mesures barrières.

L'Académie en appelle à la création de lits dans les établissements de moyen séjour/soins de suites, permettant le transfert des résidents testés positifs.

Les personnels en place devraient également bénéficier de moyens humains en renfort afin de pouvoir pratiquer des soins en accord avec les textes qui garantissent le respect du consentement éclairé des personnes et la procédure collégiale.

Le sort d'une vie demande un instant de réflexion qui ne peut être le fait d'un seul.

L'Académie rappelle par ailleurs qu'une décision médicale ne peut dépendre de la seule lecture de scores de prédiction dont l'application automatique serait inhumaine, voire arbitraire puisque variable en fonction de diverses spécialités. Les scores apportent un éclairage utile et nécessaire, mais qui ne saurait être exclusif sauf à substituer la froideur d'un protocole à l'analyse clinique et humaine de chaque situation.

S'agissant de la décision de ne pas transférer dans un établissement de recours ou en réanimation, l'Académie souligne qu'elle doit être assortie des alternatives de soin et d'accompagnement, avec le soutien des équipes mobiles de gériatrie et de soins palliatifs et des acteurs associatifs. Un temps d'accompagnement religieux ou spirituel doit être aménagé en cas de volonté exprimée par le patient ou ses proches. Un soutien psychologique par un professionnel peut s'avérer nécessaire, en complément de l'écoute empathique et des sentiments d'humanité que le médecin se doit de manifester auprès du patient et de ses proches.